

puté fédéral, M. le Dr Desjardins, devront se continuer. Le Bureau de poste de Sainte-Thérèse devra se commencer incessamment et d'autres villages importants tels que, entr'autres, Sainte-Agathe, devraient bénéficier d'un pareil avantage.

Au moment où le gouvernement se présente devant l'électorat, toutes les classes de la société bénéficient d'une amélioration sensible dans leur état et ressentent plus d'aisance et de bien-être qu'en 1896.

En présence de ce qui a été accompli depuis douze ans et des grands projets en vue, l'électeur ne saurait hésiter à accorder son vote à Laurier de préférence à Borden, qui se contente de critiquer sans offrir de programme nouveau.

C'est donc avec confiance que je compte sur votre appui loyal et généreux et je me mets d'avance à votre entière disposition.

Pour moi, un député n'est pas élu pour lui-même; mais il est élu pour ses électeurs, et il doit être avant tout le serviteur du peuple. Je me propose de tenir strictement cette conduite, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages, le 26 octobre.

Votre dévoué serviteur,

THIBAUDEAU RINFRET



Ce qui a été accordé au comté de Terrebonne par le Gouvernement Laurier

ALORS QUE LE Dr DESJARDINS ETAIT DEPUTE

1o. Règlement de la question de la réserve des sauvages, à Sainte-Lucie.....	\$14,000.00
2o. Chemin à travers la réserve (race d'ail de 7 milles).....	4,500.00
3o. Pisciculture à Mont-Tremblant.....	2,500.00
4o. Bureau de poste à Terrebonne.....	20,000.00
5o. Approches et brise-glace pour le pont de Terrebonne.....	30,000.00
6o. Creusement de la rivière Jésus, travaux faits.....	52,000.00
Travaux à faire, cette année.....	12,000.00
7o. Quais à faire, crédits votés.....	10,000.00
8o. Bureau de poste à Sainte-Thérèse: crédits votés pour terrain..	5,000.00
Edifice et ameublement.....	20,000.00
9o. Trottoirs en ciment à Saint-Jérôme.....	800.00
10o. Subsidés de chemins de fer: [a] de Montfort à Saint-Jérôme	70,400.00
[b] de Saint-Jérôme à Charlemagne [Bout de l'Île], passant	
par Sainte-Anne des Plaines.....	70,400.00
11o. A Sainte-Sophie: transport de la malle deux fois par jour par chemin de fer, au lieu d'une fois par jour par voiture.	
12o. Transport de la malle tous les jours, hiver et été, au lieu de trois fois par semaine, dans toutes les paroisses du comté.	
13o. Un char réfrigérant, de Nomingue à Montréal, tous les mercredis matin, pour le transport des produits périssables.	
14o. Création de plusieurs bureaux de poste dans différentes parties du comté.	